



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

En visioconférence **Mardi 1^{er} avril 2025**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Gérard GEORGES – Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Joël EUVRARD - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant le lundi matin à 8h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : sportif@lbfc.fff.fr

PROGRAMMATION DES RENCONTRES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

R2 Groupe B :

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel qui s'est tenue le 13 mars 2025 et qui confirme la décision dont appel par adoption des motifs la décision de la SROC du 27 février 2025 qui inflige un retrait de 1 point au classement à BRESSE JURA FOOT.

Match n° 28243619 : R3 groupe A : ENT. FLORENTINOIS FC - AS GARCHIZY 2 du 23 mars 2025

La commission prend connaissance du mail du club de St Florentin qui demande le remboursement des frais engagés pour le déplacement du match aller.

La commission transmet au service comptabilité pour prise en compte.

1.2 – REPORT

[La commission décide de reporter le match de championnat suivant au jeudi 1^{er} mai 2025 :](#)

Régional 3 groupe F :

- 28410679 : AUDEUX PELOUSEY POUILLEY LES VIGNES – LES ECORCES

1.3 – COUPE INTERSPORT

La commission rappelle aux clubs le schéma organisationnel de la Coupe Intersport :

ARTICLE 103 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Coupe Bourgogne-Franche-Comté Intersport se dispute en deux (2) phases. Une première phase par poules géographiques et une deuxième phase par matches à élimination directe.

- ➔ Ici 5 groupes de 5 équipes : soit les 3 premiers de chaque groupe sont qualifiés en plus du meilleur 4^{ème} des 5 groupes pour les 8^{èmes} de finale.

Calendrier de la phase à élimination directe :

- **1/8^{ème} de finale** : 19 avril 2024
- **¼ de finale** : 08 mai 2025
- **½ de finale** : 29 mai 2025
- **Finale** : 08 juin 2025

A l'issue de la dernière rencontre en retard, la commission communique la liste des 16 clubs qualifiés pour les 1/8^{èmes} de finale qui auront lieu le 19 avril 2025 :

Groupe A :

- 1) AJ AUXERRE 3
- 2) FC FONTAINE LES DIJON 2
- 3) IS/SELONGEY 2

Groupe B :

- 1) FC LOUHANS CUISEAUX 2
- 2) AS ST APOLLINAIRE 2
- 3) AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY 2

Groupe C :

- 1) JURA SUD FOOT 2
- 2) JURA DOLOIS FOOT 2
- 3) BESANCON FOOT 2

Groupe D :

- 1) ASM BELFORT FC 2
- 2) AS BAVILLIERS 2
- 3) FC GRANDVILLARS 2

Groupe E :

- 1) RACING BESANCON 2
- 2) CA PONTARLIER 2
- 3) FC MORTEAU MONTLEBON 2

Meilleur 4^{ème} : MACON UF 2

Le tirage au sort des 1/8èmes de finale aura lieu le 8 avril prochain.

JEUNES

1.3 – CHAMPIONNATS

Match n° 53059545 : U15R2 groupe B : JURA LACS – PARAY USC du 5 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 5 avril 2025 à 13H00 au stade des Sables 2 à Paray le Monial.

Le match retour aura lieu le samedi 24 mai 2025 à Orgelet.

Match n° 53075541 : U15R2 groupe C : CHAMPAGNOLE – LOUHANS CUISEAUX du 5 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 5 avril 2025 à 15H00 à la Plaine de Jeux Chateaufort à Louhans.

Le match retour aura lieu le samedi 24 mai 2025 à Champagnole.

Match n° 29862620 : U14 R2 groupe B : JURA DOLOIS FOOTBALL - ET. S. EXINCOURT TAILLECOURT du 19 avril 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre le samedi 26 avril 2025 à 16h00 au stade Paul Martin 1 à Tavaux.

Match n° 53076894 : U13R2 groupe D : FC SOCHAUX MONTBELIARD 2 – BESANCON FOOT du 5 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre le samedi 26 avril 2025 à 10h00 au stade du centre de formation à Seloncourt.

1.4 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

La Commission félicite les clubs de l'AJ Auxerre et le Dijon FCO qui ont brillamment décroché leur qualification pour les 1/2 finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Résultat des rencontres :

- **AJ AUXERRE** – US AVRANCHES MSM : 3-0
- SC BASTIA – **DIJON FCO** : 1-2

Les 1/2 finales se dérouleront le dimanche 20 avril 2025 :

- **AJ AUXERRE** – STADE RENNAIS
- **DIJON FCO** – FC NANTES

2- FEMININES

La Commission félicite le club de FC VESOUL pour sa qualification en 1/2 finales de la Coupe Nationale Féminine Futsal.

Résultat du 1/4 de finale :

FC VESOUL – MUSEAU STRASBOURG 3-3 tab 6/5

La 1/2 finale aura lieu le samedi 10 mai 2025 :

FC VESOUL – BERGERAC PERIGORD

3- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

AS FONTAINE D'OUCHE : amende de 20 Euros (U14R2 : Fontaine d'Ouche – Louhans Cuiseaux n° 29862116)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football